Grafpe du 29 mars 2018

41 personnes présentes plus trois animateurs

Bilan du grafpe précédent :

- paideia : Stéphane Bravard remplace Michel Mateau, recherche de volontaires également pour l'animer
- Le PAF
- Rendez-vous de carrière
- Intervention de Patrick Rivière et échanges
- Points forts : intervention Patrick Rivière, bilan formation AED, échanges entre collègues
- Points faibles : documentation, temps d'échanges entre collègues*
- Thématiques souhaités : relations collèges-lycées, le harcèlement, l'accueil des enfants différents, projet de vie scolaire, gestion de projets autour des parcours avec les enseignants, vie scolaire : point de vue juridique et réglementaire, relations chef d'établissement et CPE.

Intervention de madame Mathieu :

- venue d'une doctorante sur le métier des CPE
- Elaboration du cahier des charges du PAF : pronote, le droit de la vie scolaire, gestion des ado en crise.
- Changement du périmètre du grafpe : atelier de mutualisation sur un sujet précis autour d'une thématique précise. Prise en charge par la DAFOP.
- **Gestion de crise : suite à un incident grave. AED à former sur cela.**
- PPCR et rendez-vous de carrière : deux entretiens avec la possibilité d'avancer d'un an à chaque fois. A partir d'une application SIAE pour inscrire une date plus entretien chef

d'établissement. Une grille d'évaluation. Il est conseillé de remplir un document : le document de référence. Il n'est pas facile : prise de distance sur la carrière. L'inscription des formations sur i-prof disparaît en cas de changement d'académie. Année transitoire. Un mois de préparation avant l'entretien.

Intervention d'Agnès Masbatin et de Vanessa Guillot :

avec quatre collaborateurs. Plus Vanessa Guillot sur l'absentéisme

- Absentéisme : lié à l'obligation scolaire de 6 à 16 ans, au dessus c'est un problème d'assiduité. Conséquences juridiques moindres.

Pragmatique dans le service, ce qui est écrit sur le signalement.

- Méconnaissance des services : affectation des élèves, les PEP, les DIMA, les réaffectations en cas de conseil de discipline, les voyages et sorties scolaires
- Madame Masbatin et madame Lehoux : réferentes sur le harcèlement, suite à l'appel du 30-20. Rester sur des faits, pas d'interprétation
- Les accidents scolaires : les déclarations papier. Ne pas transmettre de copie sans accord de la famille de l'auteur.
- La classe relais
- L'instruction à domicile : le CNED avec prise en charge financière de l'Etat (famille itinérante, sportif de haut niveau et raison médicale) et l'instruction à domicile par choix de la famille qui explose. Entraîne une inspection de la mairie et une inspection éducation nationale (IEN ou IA-IPR). Interdit sans déclaration même si les parents paient les cours. Retour chiffré des résultats de ces enfants : non, inscription au brevet pas obligatoire. Cycle de compétences doit être maîtrisé.
- Dossiers transversaux : CNRD, service civique, parlement

des enfants, rallye lycéens.

- L'absentéisme : l'interlocuteur est le chef d'établissement. Mais souvent, ce sont les CPE qui sont sollicités.
  Attention à ce qu'on écrit sur les signalements absentéisme.
  Formulaire en ligne à utiliser obligatoirement : faire d'abord une évaluation de la situation. Responsabilité du chef d'établissement sur la validation des motifs. Il faut d'abord mettre en place des actions avant envoi. Ne pas envoyer d'IP. Pas de signalement absentéisme pour les élèves placés en famille d'accueil. Les déclarations : la première entraîne un premier courrier, attendre avant d'envoyer un second, qui entraîne une deuxième courrier et au bout du troisième, convocation à la commission assiduité. Suite à cette commission, il est important de communiquer si la situation s'est améliorée. Dans le cas contraire, procureur de la République. On repart de zéro chaque année. Relevé d'absences sur pronote à transmettre. En cas de problématique médicale, si le médecin scolaire a été sollicité, le signalement a été adressé par madame Guillot à la conseillère technique, docteur Coniglio. Même chose pour le service social. Aucune info suite aux signalements au procureur de la République. Cas particulier du lycée à cause de l'âge : le courrier est envoyé mais la procédure n'ira pas à son terme. De la responsabilité du chef d'établissement de demander une suspension des bourses au service des bourses sur La Rochelle. Pour les gens du voyage : RSA que si enfant scolarisé.

<u>Intervention de Camille Claudel</u>
<u>Monsieur Leroy</u>
<u>Madame Proust</u>
<u>Madame Lavallée</u>

- UAOCC: unité d'accueil ouverte en permanence, avec évaluation et orientation. 2400 personnes dont la moitié

repart chez elle. Sinon, prise en charge de cinq nuits max. Puis psychiatrie générale en admission ouverte, et si obligation de soin, psychiatrie fermée si obligation de soins et non consentement. Problème d'urgence à l'internat, si les parents sont injoignables et si le 15 refuse de se déplacer.

- Notion de confidentialité : attention aux info transmises.
- Lieu-dit : unité avec deux équipes, une d'accueil et une de mobile-pass (précaires, migrants). Avec ou sans rendez-vous pour rencontrer des infirmiers. Partenaires Education nationale : infirmières et assistantes sociales. A partir de 16 ans.
- CMP : pour le suivi.
- UCMP : rattaché au centre hospitalier d'Angoulême.
- Agora (CSAPA) : un CMP à part pour l'addictologie à partir de 15 ans. 700 personnes ont consulté en 2017. Plus maladie psychiatrique. Seul habilité à donner la méthadone. Ensuite, pharmacie quand c'est possible. Suivi des familles aussi. Consultations avancées dans les établissements scolaires pour rencontrer le jeune ou au CIJ car lieu neutre. Travail aussi avec un film de prévention. Une antenne aussi à Cognac.
- Centre d'addictologie de la Charente : 20 lits pour faire de la cure. Sur l'alcool : quatre semaines de cure. Sur les produits stupéfiants, l'alimentation. Les sevrages aux opiacés : 15 jours. Addiction aussi sur les médicaments et les écrans. 18 ans.
- Prévention des conduites suicidaires : beaucoup de conduites suicidaires en Charente. Référent : Patrick Rivière.
- Milieu carcéral et CMP judiciaire : en maison d'arrêt. Auteurs d'agressions sexuelles et violence faites aux personnes.
- Troubles du spectre autistique (TSA) : unité d'admission Pierre Janet, unité de jour la Courte Echelle, équipe de liaison. Docteur Pénard référente.
- Accompagnement médico-social : de 6 à 12 ans pour des enfants qui ont des troubles du comportement à Douzat.

Notification de la MDPH. ITEP de l'Anguienne.

- Pour les enfants : deux secteurs en pédopsychiatrie. Mikado et une antenne à Cognac. 2017 : 1030 ado, 800 sur Angoulême, 155 sur Cognac. CMP : 428 demandes de consultations. Personnels restreints. Suivi sur le refus scolaire anxieux par François Boyer. Groupe aussi pour les parents. Le SAPAD est possible plus une intervenante qui peut suivre la scolarité. Au cas par cas. Communication possible avec les infirmières scolaires. Participation avec des équipe éducatives.
- Personnels : 959
- 2129 ado vus en pédopsychiatrie dont la moitié à Mikado.

Bilan de la journée avec questionnaire et renouvellement des animateurs du grafpe pour l'année rochaine